

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 016-903/15/CC

■ Approbation de l'affectation de six autorisations de programme pour le budget de la Direction de Pôle Systèmes d'Information.

DPSI 15/12990/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Pour le budget 2015, la Direction de Pole Systèmes d'Information change le mode d'exécution de son budget. Celui-ci sera exécuté sur le budget principal pour la majeure partie et sur le budget annexe des Ports pour des opérations spécifiques et identifiées.

Lors du Conseil du 19 février 2015 six opérations ont été créées. Il s'agit aujourd'hui de les affecter comme suit :

- Budget Principal :
 - Projets informatiques - Principal pour un montant de 11.800.000 euros
 - Equipements bureautique, système, exploitation pour un montant de 3.500.000 euros
 - Equipement télécom, réseaux, sécurité pour un montant de 3.000.000 euros
 - Etudes et acquisition de données géographiques pour un montant de 4.800.000 euros
 - Acquisition de matériel topographique pour un montant de 255.000 euros
- Budget Port :
 - Projets informatiques - Ports pour un montant de 145.000 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, l'affectation de 5 opérations d'investissement sur le budget principal :
 - Projets informatiques - Principal
 - Equipements bureautique, système, exploitation
 - Equipement télécom, réseaux, sécurité
 - Acquisition de matériel topographique
 - Etudes et acquisition de données géographiques

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, l'affectation de 1 opération d'investissement sur le budget annexe des ports :
 - Projets informatiques - Ports,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation des opérations d'investissement suivantes pour le budget principal :

2015/00111	les projets informatiques sur le budget principal 2015-2020	pour	11.800.000 euros
2015/00110	les équipements bureautiques, système, exploitation 2015-2020	pour	3.500.000 euros
2015/00115	les équipements télécom, réseaux, sécurité 2015-2020	pour	3.000.000 euros
2015/00114	les études et l'acquisition de données géographiques 2015-2020	pour	4.800.000 euros
2015/00113	l'acquisition de matériel topographique 2015-2020	pour	255.000 euros

Article 2 :

Est approuvée l'affectation des opérations d'investissement suivantes pour le budget annexe Ports :

2015/00112	les projets informatiques 2015-2020	pour	145.000 euros
------------	-------------------------------------	------	---------------

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal

Sous politique A210 – Opération 2015/00111

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 :	1 677 535 euros TTC
Année 2016 :	2 000 000 euros TTC
Année 2017 :	2 000 000 euros TTC
Année 2018 :	2 000 000 euros TTC
Année 2019 :	2 000 000 euros TTC
Année 2020 :	2 122 465 euros TTC

Sous politique A220 – Opération 2015/00110

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 :	486 545 euros TTC
Année 2016 :	600 000 euros TTC
Année 2017 :	600 000 euros TTC
Année 2018 :	600 000 euros TTC
Année 2019 :	600 000 euros TTC
Année 2020 :	613 455 euros TTC

Sous politique A230 – Opération 2015/00115

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 :	420 120 euros TTC
Année 2016 :	515 000 euros TTC
Année 2017 :	515 000 euros TTC
Année 2018 :	515 000 euros TTC

Année 2019 : 515 000 euros TTC
Année 2020 : 519 880 euros TTC

Sous politique A240 – Opération 2015/00114

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 673 400 euros TTC
Année 2016 : 825 000 euros TTC
Année 2017 : 825 000 euros TTC
Année 2018 : 825 000 euros TTC
Année 2019 : 825 000 euros TTC
Année 2020 : 826 600 euros TTC

Sous politique A240 – Opération 2015/00113

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 36 000 euros TTC
Année 2016 : 43 000 euros TTC
Année 2017 : 43 000 euros TTC
Année 2018 : 43 000 euros TTC
Année 2019 : 43 000 euros TTC
Année 2020 : 47 000 euros TTC

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe des Ports

Sous politique A210 - Opération 2015/00112

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 20 066 euros HT
Année 2016 : 24 000 euros HT
Année 2017 : 24 000 euros HT
Année 2018 : 24 000 euros HT
Année 2019 : 24 000 euros HT
Année 2020 : 28 934 euros HT

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER